

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

Convocation du : 26 / 02 / 2018

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, A. GUILLOT – SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusés : D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est validé.

1) Délibération – Modification des statuts du SIABVA

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de la modification des statuts du SIABVA, qui entérine le retrait de la CCHB et de diverses communes (dont LANTENAY), concernant la compétence « Entretien des installation d'assainissement non collectives ».

2) Votes des comptes de gestion et du compte administratif, budget principal et budgets annexes

M. le Maire présente le compte administratif lié au budget principal et aux budgets annexes. Sous la responsabilité de M. le Premier Adjoint, le compte administratif et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité, chapitre par chapitre.
Voir bilan joint.

3) Débat d'ordre budgétaire

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs documents :

- Un diaporama donnant des conclusions du débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu à Haut-Bugey Agglomération (HBA, anciennement CCHB) ;
- Un tableau montrant l'évolution des recettes et des dépenses afférentes au budget principal de 2012 à 2017 ;
- Un récapitulatif des recettes et des dépenses liées au budget bois.

Sur la période 2012-2017, les dépenses ont augmenté de 29 %. Cette hausse s'explique notamment par la reprise de la cantine-garderie et par la hausse importante de certains prélèvements (le FPIC a ainsi été multiplié par 24 en 5 ans). Cette hausse n'a pas été régulière ; les dépenses ont même diminué en 2014, 2015 et 2016. L'augmentation de 2017 s'explique par le fait que la réfection des routes après les travaux de 2016 n'a pas pu être entièrement imputée aux budgets eau et assainissement, comme prévu initialement. Sur cette même période, les recettes n'ont progressé que de 5 %. En particulier, la DGF versée par l'État a été divisée par 2 en 5 ans.

Enfin, la commune peut de moins en moins compter sur les revenus de la forêt. Comme indiqué précédemment, les travaux forestiers futurs devront être entièrement financés par les ventes de bois ; plus précisément, le montant attribué à ces travaux ne devra pas excéder 25 % du montant des ventes.

Dans un contexte national de réduction de la dépense publique, il est à prévoir que la tendance va se poursuivre, et que la commune aura de plus en plus de mal à présenter un budget équilibré dans les prochaines années.

De nouvelles sources d'économies sont à l'étude, mais la plupart des dépenses sont obligatoires pour la commune. De nouvelles ressources doivent donc être trouvées dans les années à venir. La commune étant à ce jour entièrement désendettée, un recours à l'emprunt est envisagé pour financer une partie des travaux de ces deux prochaines années.

4) Questions diverses

- Situation de trésorerie : LANTENAY dispose à ce jour de 382 515,03 €. Il est rappelé que ce montant comprend les soldes des budgets eau et assainissement, qui doivent prochainement être transférés à HBA. En réalité, la commune a environ 89 000 € de trésorerie à sa disposition.
- Prix de l'eau : Le recours de M. le Maire auprès du Préfet a été rejeté. Un recours auprès du Tribunal Administratif a été déposé, pour contester à nouveau le mode de calcul du prix de l'eau par Haut-Bugey Agglomération (voir pièce jointe).

5) Compte rendu de réunions

- Bibliothèques municipales : Une réunion a été organisée le mois dernier à CONDAMINE entre les maires des communes de la Combe du Val et les représentants administratifs du Département de l'Ain. Face à l'impossibilité de la plupart des communes à satisfaire aux exigences du Département, une solution a été trouvée : la bibliothèque de VIEU D'IZENAVE étant très proche de répondre aux normes départementales, elle fera office de bibliothèque référente pour la Combe du Val. Les autres bibliothèques municipales (dont celle de LANTENAY) seront ses bibliothèques satellites, et pourront continuer à bénéficier du fond départemental par l'intermédiaire de la bibliothèque de VIEU D'IZENAVE.